

UVSQ



université PARIS-SACLAY



CAMP

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2013-2014 EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET*

Procédure via internet permettant l'inscription et la réinscription administrative pour l'année 2013-2014.

[style3;Etape n°1 : connexion sur le site <http://www.uvsq.fr>]

Rubrique Formations et Inscriptions, Comment s'inscrire ? Première inscription ou réinscription (dans ce cas merci de préparer votre numéro d'étudiant).

Si vous rencontrez un problème pour vous inscrire en ligne, vous avez la possibilité :

1. D'utiliser l'assistance Tchat en bas de votre écran.
2. De vous rendre au rez-de-chaussée du bâtiment d'Alembert, salle C027. Une assistance directe à votre inscription administrative web vous sera apportée. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

[style3;Etape n°2 : envoi ou dépôt de vos pièces justificatives]

Validation de votre inscription administrative selon ces deux modalités

1/ Soit par voie postale

En envoyant les pièces citées ci-dessous à l'adresse suivante :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

DMGVA

5/7 boulevard d'Alembert

78280 Guyancourt

2/ Soit sur place

En déposant les pièces citées ci-dessous à :

l'accueil du Bâtiment d'Alembert

5/7 boulevard d'Alembert

78280 Guyancourt

à partir du 8 juillet 2013 du lundi au vendredi de 9h à 18h

[style2;Liste des pièces à fournir pour valider votre (ré)inscription]

[style4;Pour tous :]

Attestation de responsabilité civile pour l'année universitaire 2013-2014 (à obtenir auprès de votre assurance habitation, ou assurance scolaire)

Merci de préciser **obligatoirement** votre numéro d'étudiant en haut à gauche de l'enveloppe renfermant vos documents

Si vous n'avez pas déjà payé par carte bleue à l'issue de votre inscription par le web, un chèque ou un mandat-cash à l'ordre de l'Agent Comptable UVSQ

[style4;Etudiant jamais inscrit à l'UVSQ :]

Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

Photo d'identité récente et non scannée

Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur (20g) libellée à votre adresse

Relevé de notes du baccalauréat ou tout autre document faisant apparaître voir n° d'INE

[style4;Salarié :]

(Pour la dispense des droits de sécurité sociale, l'étudiant devra fournir impérativement les pièces demandés)

Un étudiant salarié est dispensé d'affiliation au régime de sécurité sociale étudiant s'il satisfait aux deux conditions suivantes et cumulatives :

Il doit exercer une activité salariée durant toute l'année universitaire soit du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014.

Il doit effectuer une activité de 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre.

Si ces deux conditions sont réunies, l'étudiant doit demander son rattachement auprès du centre de sécurité sociale de son domicile.

Justificatifs à fournir par l'étudiant :

Photocopie du contrat de travail stipulant les dates de contrat et les heures effectuées

Attention : les étudiants salariés ne pouvant produire les justificatifs au moment de l'inscription sont dans l'obligation de s'affilier au régime étudiant et de payer la cotisation sécurité sociale. Il faudra ensuite effectuer des démarches auprès de l'URSSAF pour le remboursement. Si votre contrat à durée indéterminée s'interrompt au cours de l'année, vous devez impérativement le signaler auprès de l'administration. En effet, dès la fin du contrat, vous n'aurez plus de couverture sociale puisque le régime étudiant prime sur le maintien de droit du régime salarié.

[style4;Boursier :]

Photocopie recto/verso de l'avis d'attribution de bourse 2013/2014

[style4;Etranger (hors U.E.) :]

Original de la carte de séjour ou du visa valable pour la durée de l'année en cours ou récépissé de demande de carte de séjour

[style4;Apprenti :]

Copie en 2 exemplaires de votre contrat d'apprentissage

[style4;Sportif de haut niveau :]

Copie du Journal Officiel portant l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

[style2;*]

**Sauf cas particuliers : étudiants en double licence droit-anglais et éco-langues, se rendre au rez-de-chaussée du bâtiment d'Alembert, salle C027, pour procéder à votre inscription en direct du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Télécharger la fiche explicative sur les (ré)inscriptions administratives - 692 Ko, PDF"
[class="lien_interne">> Télécharger la fiche explicative sur les \(ré\)inscriptions administratives](#)

Télécharger la fiche d'information accompagnement du handicap 2014 - 175 Ko, PDF"
[class="lien_interne">> Télécharger la fiche d'information accompagnement du handicap 2014](#)

